



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 26 Octobre 2023,

COMPTE RENDU du CSA Ministériel en date du 19/10/2023

Entre autosatisfaction, espoir et trahison.....

Ce CSA Ministériel était l'occasion d'examiner **les réformes statutaires et indiciaries de la filière de surveillance, des directeurs des services pénitentiaires, des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation et enfin des directeurs de la protection judiciaire de la jeunesse.**

Malheureusement, il n'y a pas eu de grosse modification de la part de l'administration concernant les projets statutaires et indiciaries des corps examinés jeudi dernier.

Quelques propositions de la **CFDT** ont été retenues comme en ce qui concerne la durée d'ancienneté nécessaire pour pouvoir être promu au grade de Brigadier-chef pénitentiaire, la levée d'option proposée aux commandants en vue d'intégrer le nouveau grade créé, ou encore l'âge limite de recrutement des capitaines pénitentiaires qui a été relevé à la demande de la **CFDT**.

Cependant, rien n'a été modifié concernant les grilles indiciaries de la filière surveillance, des corps des DPIP et des DPJJ, confirmant ainsi la frilosité de ces réformes.

Que dire de la déception des officiers « historiques » les plus expérimentés qui étaient déjà passés au travers de la précédente réforme et qui se verront appliquer une augmentation indiciaire, qui ne compensera qu'à peine (ou pas) la diminution de la PSS.

L'autosatisfaction affichée par l'administration et partagée par un syndicat qui ne cache pas se féliciter de ces réformes ne sera pas à la hauteur des espérances de la **CFDT**.

Néanmoins, nous restons conscients que les quelques points d'indices grappillés pour certains constitueront une légère amélioration dans le quotidien des collègues et c'est en ce sens que nous n'avons pas voté défavorablement à l'ensemble de ces textes.

Toutefois, notre abstention a été entendue par l'administration qui nous a d'ores et déjà donné rendez-vous pour retravailler deux des réformes statutaires des directeurs notamment. Nous répondrons présents !!!

La **CFDT** confirme également sa volonté d'être associée à la rédaction des circulaires et règles de gestion qui vont découler de ces décrets de réforme lors de bilatérales avec l'administration. Nous répondrons présents !!!

Domage qu'il soit déjà bien tard ! La **CFDT** ne cesse de le répéter : cette concentration du pouvoir de réforme dans les mains d'une seule organisation syndicale prive la réflexion du collectif des négociations constitué par la présence de plusieurs OS autour de la table.

On en paie aujourd'hui le prix fort ! Gardons l'espoir !

Cet espoir, nous veillerons à ce qu'il se concrétise afin d'obtenir des évolutions permettant un véritable choc d'attractivité que nous ne constatons pas à ce jour

La **CFDT** continuera donc de revendiquer pour l'ensemble des personnels en gardant en ligne de mire leurs intérêts et non les oppositions syndicales dont nous ne pouvons que déplorer les conséquences aujourd'hui.

La **trahison** qu'a subie le bloc intersyndical démontre une fois de plus que la probité de la **CFDT** lui permet toujours de garder en tête l'unique objectif : l'amélioration des conditions de travail des collègues.

Le bloc intersyndical porté par l'UNSA/UFAP a été trahi lors du vote par le second syndicat de cet ensemble composé de mouvances qui n'ont pour certaines rien en commun sauf leur propres luttes d'influences syndicales que la **CFDT se garde bien de contester, préférant défendre les objectifs qu'elle s'est engagée à soutenir auprès de ses adhérents et sympathisants.....**

La **CFDT** fidèle à ses valeurs ne s'est revendiquée d'aucun bloc et a porté des demandes d'améliorations pour tous les personnels en notant les avancées mais aussi les grands manques de ces réformes.

Le bureau CFDT Pénitentiaire